

Le Neubourg collège Pierre Corneille Jeudi 15 septembre à 17h00 :

## **Collège du Neubourg : Jean Louis Destans à la rencontre des parents et professeurs**

**Jean Louis Destans, Président du Département, s'est rendu au collège Pierre-Corneille du Neubourg afin de rencontrer la direction de l'établissement, les enseignants ainsi que les parents d'élèves pour clarifier avec eux la situation sur la reconstruction du gymnase et la pratique sportive des collégiens pendant la durée des travaux.**

Le gymnase du collège, **propriété du Département**, a été construit en 1966. Cet équipement, était mis à disposition des associations de la ville qui l'utilisaient tous les soirs de 18h00 à 21h00 et pour des compétitions. Cette mise à disposition s'opérait à titre gracieux et les associations de la ville n'ont jamais participé aux frais de nettoyage, réparations, chauffage, électricité... Après plus 30 ans de fonctionnement, et bien que des travaux d'entretien aient été régulièrement entrepris, cet équipement avait atteint un degré d'usure justifiant sa démolition.

**En 2008, lors d'une réunion avec Jean-Paul Legendre, Président de la communauté de communes, il est souligné tout l'intérêt du transfert de cet équipement du Département à la Communauté de communes. Le nouveau gymnase, d'une taille plus importante, deviendrait ainsi un équipement structurant du bassin de vie. La communauté de communes a accepté le transfert de compétence du nouveau gymnase, l'accord supposant un engagement du Département au titre des financements croisés.**

Dès 2008, le Département est intervenu auprès de la Région pour appuyer la demande de la communauté de communes visant à implanter le nouveau gymnase sur une parcelle appartenant au lycée agricole Gilbert-Martin situé juste en face du collège.

Aussi, le Département avait prévu, dès sa pré-programmation 2010, de financer 40 % du coût des travaux soit 1 350 000 € dont 100 000 € pour les équipements de type développement durable.

Alors que ce scénario semblait validé, les représentants du lycée se sont opposés au projet, considérant que l'implantation de cet équipement venait gêner le fonctionnement pédagogique de l'établissement et de l'exploitation agricole.

En avril 2010, la Région a réuni les différents partenaires susceptibles d'être concernés par le projet et, à l'issue de cette concertation, a décidé de respecter

les objections des représentants du lycée agricole. Le projet s'est retrouvé au point de départ.

En juillet 2010, le président de la communauté de communes s'est rapproché du Conseil général pour savoir combien de temps prendrait la démolition de l'actuel gymnase, la communauté de communes envisageant de reconstruire le nouvel équipement au même emplacement que l'équipement devenu vétuste.

8 mois, a répondu le Département en août 2010, qui suggérait de recourir à l'utilisation du gymnase du lycée agricole le temps de la réalisation des travaux. A cette même période, le maire du Neubourg, M. Delachaussée et Jean-Paul Legendre n'ont pas réussi à trouver un accord sur la localisation du nouveau gymnase...

Pour tenter de résoudre le point de blocage entre la commune et la communauté de communes, sur le lieu d'implantation de l'équipement, Jean Louis Destans a **proposé de mettre à disposition et gratuitement le terrain d'assiette de l'actuel gymnase, acceptant également d'intégrer les coûts de démolition du bâtiment existant (estimés à 250 000 €) dans le calcul de la subvention octroyée pour la construction du nouveau gymnase, soit + 100 000 €**. Ce nouvel effort consenti du Département n'a plus eu d'écho jusqu'à la fin de l'année 2010.

Par courrier en date du 5 décembre 2010, Mr Legendre a demandé au Conseil général d'effectuer des travaux de remise en état du gymnase au motif que la construction du nouvel équipement prendrait encore au moins 2 ans, compte tenu du contexte actuel...

Le 6 décembre 2010, une visite de contrôle de l'inspecteur d'hygiène et de sécurité du rectorat a été réalisée dans l'établissement. Les conclusions du rapport adressé à la principale étaient alarmantes sur l'état de la structure du gymnase. Il a été décidé de fermer le gymnase au printemps.

Il devenait donc urgent de prendre une décision d'implantation d'autant qu'une subvention exceptionnelle relative au projet de construction « basse consommation » risquait fort de ne plus être obtenue.

Rapport de l'inspecteur d'hygiène et de sécurité et information sur cette subvention énergétique en suspend, ont permis de débloquent le positionnement de la communauté de communes en faveur d'une mise en œuvre rapide de la solution sur le site du collège.

Le 12 janvier 2011, un courrier du Département au maire du Neubourg sollicitait la rétrocession à titre gratuit du terrain d'assiette du gymnase afin de lancer la démolition et la reconstruction. A nouveau un temps supplémentaire a été perdu la municipalité ne connaissant pas avec précision le nombre de m<sup>2</sup> de la parcelle sur laquelle serait implanté le gymnase.

De ce fait, les conventions tripartites (CG, com com et commune) autorisant la démolition de l'ancien bâtiment ont été validées en Commission permanente du Département en juillet et adressées aux maire et Président de la communauté de communes le 20 juillet.

La communauté de communes a délibéré, reste à connaître la position de la municipalité. Une relance a été effectuée en début de semaine.

L'ancien gymnase fermé dès le printemps. Les services du Conseil général se sont rapprochés de la principale du collège afin de trouver des solutions permettant d'attendre la construction du nouveau gymnase.

Les équipements municipaux existants ont été listés :

- le gymnase du Haut Phare
- le stade en travaux
- le terrain synthétique de foot accessible en fonction des conditions climatiques (beau temps)
- le Vélodrome
- la salle de tennis de table
- la salle de Judo
- la salle des fêtes

Le 26 avril, le maire du Neubourg a été reçu à l'Hôtel du département afin de lui demander de mettre quelques heures d'équipements sportifs municipaux à disposition du collège.

**« M. Delachaussée a pris l'engagement de mettre à disposition tous les créneaux possibles et non utilisés par les écoles de la ville, souligne Jean Louis Destans et à aucun moment il n'a été question d'une quelconque rétribution. »**

Le 21 juin, Mr Delachaussée a adressé un courrier au Conseil général proposant une convention avec fixation de tarifs horaires : 8,4 €h pour le gymnase et 7€h; pour les aires de sport extérieures.

**« Le 1<sup>er</sup> juillet, poursuit Jean Louis Destans, j'ai répondu au maire que pour débloquer cette situation problématique, le Département avait consenti de réels efforts en acceptant la cession du terrain et en intégrant le coût de la démolition de l'ancien bâtiment dans le calcul de la subvention. J'ai de ce fait renouvelé la demande de gratuité de la mise à disposition pour deux années, ce que M. Delachaussée a refusé. »**

Le 6 septembre, Jean Louis Destans a écrit de nouveau au maire du Neubourg en insistant sur l'importance de cette mise à disposition gracieuse, rappelant les nombreuses et conséquentes subventions d'équipement dont la commune a été bénéficiaire ces dernières années.

**Toujours dans le but de débloquent la situation, Jean Louis Destans a proposé au maire de passer convention avec le collège percevant maintenant une subvention identique à celle versée pour les collèges ne disposant pas de gymnase. Cette subvention sport est calculée de la façon suivante :**

- Frais d'accès aux gymnases : 7 €par élève**
- Pratique natatoire : 27 €par élève de 6ème**
- Aide aux déplacements : 2 €par élève.**

**Concernant les équipements sportifs demandés par le collège, une livraison est prévue avant les vacances de la Toussaint. Montant, près de 10 000 €.**